

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- Marie-Aline Bloch : Mesdames, Messieurs, Denis Piveteau ne peut être avec nous, il s'excuse, il est retenu par le conseil de la CNSA qui se tient aujourd'hui.

La CNSA est un établissement public administratif institué par la loi du 30 juin 2004, dont les missions ont été précisées dans le cadre de la loi du 11 février 2005, qui consistent à financer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire. Elle joue un rôle de caisse et d'agence.

Le législateur lui a confié un rôle d'expertise technique et de propositions sur les référentiels nationaux d'évaluation des déficiences et de la perte d'autonomie, ainsi que les outils pour apprécier les besoins individuels de compensation. La deuxième mission est de contribuer à l'information et au conseil sur les aides techniques qui améliorent la vie des personnes âgées et des personnes handicapées, de contribuer à l'amélioration de ces aides.

Ainsi, l'audition publique d'aujourd'hui s'inscrit au cœur de la vocation de la CNSA car elle est à la croisée de ces deux missions. Sur l'axe des référentiels, la CNSA travaille sur ceux relatifs à l'évaluation des besoins des personnes et tout ce qui peut guider l'orientation des personnes avec le souci d'une vision globale centrée sur la personne.

Sur l'axe des aides techniques, une stratégie d'ensemble a été élaborée.

D'autres actions sont en cours. Tout d'abord, l'observatoire du marché des prix des aides techniques, installé la semaine dernière sous la présidence d'Éric Molinié. Il a pour objectif de mieux connaître, mieux comprendre et diffuser l'information dans le domaine du marché des prix des aides techniques.

Un portail Internet, Métabase, permet de fournir un accès sur les aides techniques, est en cours de construction.

Une réflexion est en cours pour la mise en place de centres d'expertise techniques sur les aides techniques pour apporter un appui aux professionnels, et participer au développement de nouvelles aides techniques.

Enfin, dans le domaine de l'innovation, une étude prospective est en cours pour identifier en particulier les conditions permettant un meilleur développement de nouvelles technologies qui puissent pleinement répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Sans attendre les résultats de cette étude, la CNSA a décidé de financer des projets de recherche lancés en janvier par l'ANR.

Par ailleurs, cette audition publique présente un aspect exemplaire, elle est le résultat d'un partenariat avec l'AFM, avec la fondation caisses d'épargne et la HAS.

La majorité des chantiers soutenus par la CNSA se fait en partenariat avec les associations, les organisations professionnelles, les départements, les services de l'État etc. C'est un fondement du fonctionnement des maisons départementales du handicap dont nous assurons la facilitation du réseau.

C'est l'AFM qui est membre du conseil de la CNSA, qui est associée à plusieurs groupes de travail, qui est membre de l'observatoire du marché des prix des aides techniques.

C'est avec la Has, avec qui nous venons de lancer un appel à projets de recherche sur la perte d'autonomie des personnes.

Nous nous réjouissons de voir tout ce travail aboutir. Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour préparer cette audition publique.

C'est avec impatience et avec grand intérêt que j'assisterai aux présentations qui seront faites. Merci.